



Département du Puy-de-Dôme
Commune d'AURIÈRES

Procès-verbal du 2 mars 2026

L'an 2026, le deux mars à 20 :00, le Conseil Municipal de la Commune de Aurières s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CEYSSAT Jérôme, Maire d'Aurières.

Présents : M. CEYSSAT Jérôme, Maire, Mmes : DURAND Frédérique, GAY Fanny, RANDANNE Guylaine, VALLEIX Véronique, MM : BALLANDRAS Patrick, COHADON Clément, MAZUEL Didier, RANDANNE Jean-Valère, VALLEIX Olivier

Date de la convocation : le 24/02/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme DURAND Frédérique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 10

ORDRE DU JOUR :

- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2/02/2026

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Élagage des chemins réalisé par l'entreprise Chupin en cours.
- Problème de poubelles renversées : elles vont être arrimées à un support sans faire trop de frais car le système de collecte va probablement évoluer.
- Signalétique horizontale : devis en cours,
- Boîte à pizza : en attente d'installation

Séance levée à : 22 :00

Frédérique DURAND
Secrétaire de séance

Jérôme CEYSSAT
Maire



Mis en ligne sur le site internet de la commune : www.aurières.fr le 24 mars 2026